



Questions sur une plainte pour un nez cassé(7 jours itt)

Par **mick69**, le **22/04/2009** à **22:57**

Bonjour,

Le 08/08/09, étant mineur à cette date, j'ai eu une altercation avec une autre personne, qui par la suite a donné lieu à une bagarre durant laquelle j'ai cassé le nez de cette personne. Cette personne a alors porté plainte contre moi, mais ne me connaissant pas, n'a pas pu m'identifier lors du dépôt de plainte. Néanmoins, quelques mois plus tard, la gendarmerie m'a interpellé et m'a alors convoqué pour une audition. (Entre ces deux périodes de temps, mon dix-huitième anniversaire est arrivé, faisant de moi une personne majeure ^). Ainsi, lors de l'audition, j'ai reconnu les faits, et n'étant pas connu des services de police, j'ai été convoqué à une maison de justice et du droit pour un rappel à la loi, ainsi qu'une indemnisation de la victime pour son nez cassé (7 jours ITT).

Mes questions sont donc :

- De combien peuvent être le montant à verser pour l'indemnisation de la victime?
- Une assurance de responsabilité civile couvre -t-elle cette indemnisation?
- Etant mineur à l'époque des faits, est-il normal que lors de ma déposition et convocation, aucun de mes parents n'étaient présents ni même avertis (la déposition a été signée par moi)?

Je vous remercie d'avance pour le temps que vous consacrerez à mes différentes questions.
Merci beaucoup.